

Règlement

C'EST QUOI SAM'AIR ?

SAM'Air est une compétition **Marche et Vol** amicale qui se déroule le samedi 28 septembre , avec report possible uniquement le dimanche 29 septembre selon les modalités détaillées dans les conditions de report ou d'annulation.

LA COURSE

Monter sur un des 3 sommets emblématiques de la vallée de l'Arve: Surcou, Andey ou le Môle et re-descendre en volant.

Seule la montée est chronométrée.

Tous les départs en mass start *se font* en 3 lieux différents *et* simultanément à 9h.
Le vol *n'est pas* chronométré mais une précision d'atterrissage clôture le vol .

La compétition est mixte, il n'y a pas de classement masculin ou féminin.
Il y a trois classements:

- un classement "solo" par sommet, c'est-à-dire en individuel. Les participants "solo" peuvent choisir le sommet.
- un classement "duo" : c'est-à-dire en équipe de deux, équipier 1 à Surcou et équipier 2 au Mole. Les deux sommets du "duo" sont confirmés le jour même en fonction des conditions météo
- un classement "trio" : c'est à dire en équipe de trois, chaque équipier réalisant un des trois sommets

En fonction des conditions météo, notamment en cas de vent défavorable, l'organisation se réserve le droit de limiter la course à un ou deux sommets et de limiter les classements.

Il n'y a pas de classement spécifique biplace mais les biplaceurs peuvent participer, comptant comme un individuel, le temps de référence est celui du dernier arrivé au sommet. Ils doivent être titulaires de la qualification biplace.

Les participants sont amenés depuis La Roche sur Foron en bus aux différents lieux de départ.

Le départ a lieu en mass start au pied de chaque montagne.

L'arrêt du temps de montée se fait lorsque le participant touche l'élément d'arrivée au sommet.

Chacun veille à ce que son temps de montée ait bien été pris en compte par les bénévoles.

Pour les biplaces l'arrêt du temps de montée se fera lorsque à l'arrivée du deuxième de l'équipe.

POINT DE RENDEZ-VOUS

La grenette à La Roche sur Foron est le point central: retrait des dossards, briefing obligatoire, remise des prix et point restauration.

L'adresse est : 2 Pl. de la Grenette, 74800 La Roche Sur Foron



Tous les atterrissages se font à proximité du Complexe sportif du Pays Rochois à Saint Pierre en Faucigny, Av. de la Plaine, 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny (voir l'onglet "Les parcours" sur le site www.samair.fr).

Des navettes ramènent les participants à *La Roche sur Foron* depuis l'atterrissage de Saint Pierre.

BARRIÈRES HORAIRES

Le comité de course peut décider de mettre en place des barrières horaires le jour de l'événement en fonction des conditions météo.

VOL

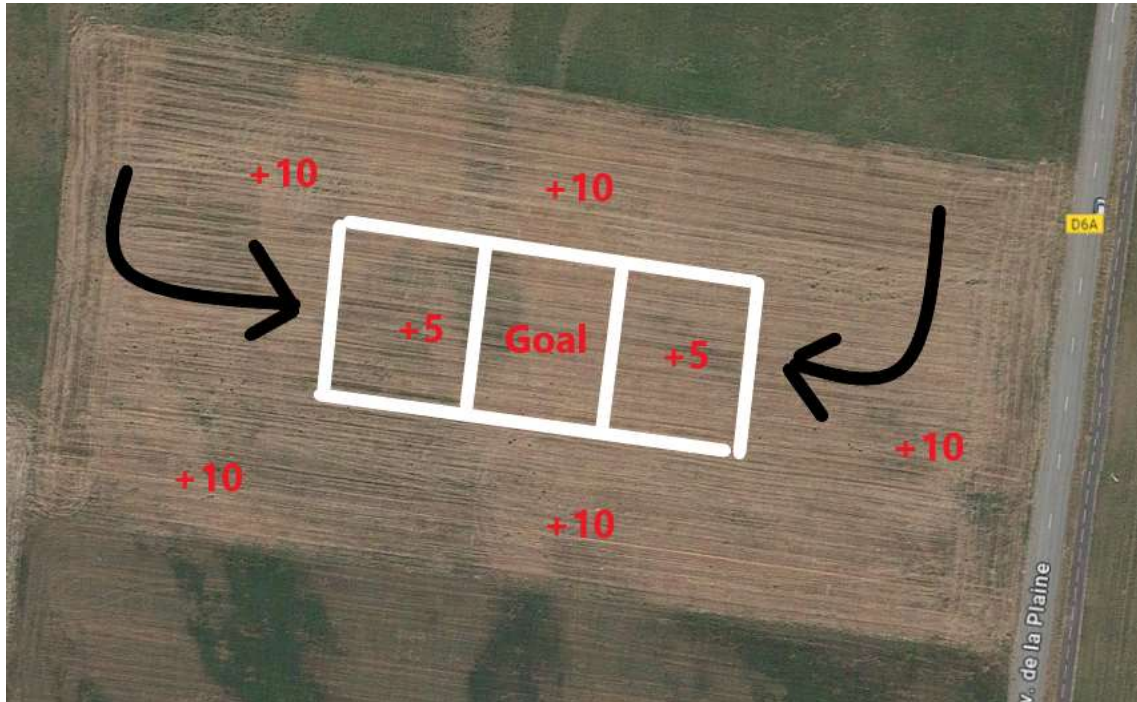
Le vol et la prévol ne sont pas chronométrés.

Les pilotes veillent à ne pas décoller trop rapprochés les uns des autres pour éviter l'engorgement avant l'atterrissage.

Il faut donc veiller à s'écarter.

PRÉCISION D'ATTERRISSAGE

Le schéma est donné à titre indicatif et pourra évoluer en fonction de la brise et/ou du vent.



Goal: pas de pénalité
Zone +5 minutes
Hors Zone: +10 minutes

Pour éviter tout accident, les manœuvres jugées dangereuses sont considérées comme hors zone.

Aucune contestation des décisions du jury ne sera possible.

Si le pilote ne réalise pas un vol, son temps de montée est majoré de 10 minutes

RÈGLES DE DÉPLACEMENT

Le pilote a uniquement le droit de marcher/courir et de voler, toute autre forme de déplacement est strictement interdite.

Seuls les itinéraires prévus par l'organisation sont autorisés. Il est obligatoire de suivre le balisage à la montée.

En cas de non-respect des règles ci-dessus, des pénalités peuvent être attribuées pendant ou après la course.

Dans le cas où un participant ne peut ou ne veut pas décoller, il doit descendre par ses propres moyens *et doit avertir l'organisation*.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les pilotes s'engagent à ne laisser aucune trace de leur passage et à respecter le milieu dans lequel ils évoluent (faune, flore et sol).

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Voile solo ou biplace homologué
- Sellette homologuée
- Casque homologué
- Téléphone portable chargé et allumé ! (avec les numéros des secours et Whatsapp)
- Parachute de secours recommandé en solo et obligatoire pour les biplaces

Le pilote doit avoir en sa possession la totalité de cet équipement lors des temps de course. Il ne peut être porté par une autre personne que le pilote lui-même en course (sauf en biplace : l'équipement peut être réparti au choix au sein du binôme).

Il est obligatoire de porter le casque pendant toutes les phases de vol.

MATÉRIEL RECOMMANDÉ

- Réserve d'eau et de nourriture
- Vêtements imperméables et chauds
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Radio chargée

SÉCURITÉ

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix de voler ou non, de façon à préserver leur intégrité physique et celle des autres.

L'analyse et l'anticipation des conditions, ainsi que leur évolution, doivent rester une priorité de chaque instant.

L'organisation se réserve le droit d'annuler le vol et la précision d'atterrissage si les conditions l'exigent. Les participants redescendent dans ce cas à pied. Tout pilote décidant de voler le fait sous son unique responsabilité.

Le pilote doit respecter les règles de priorités ainsi que les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément à « la [Règlementation aérienne applicable au Vol Libre](#) ».

En cas d'accident

- Le déclenchement des secours s'effectue directement auprès des services de secours (même procédure qu'un secours hors course)
- Le pilote ou l'assistant informe dès que possible l'organisateur afin de prendre les mesures appropriées.

Si un pilote souhaite quitter la course, il s'engage à le signaler, sans délai, à l'organisation ; le but étant de ne pas s'inquiéter de la disparition d'un participant et d'éviter de déclencher un secours inutile.

PÉNALITÉ

Tout pilote ayant été pris ou soupçonné d'avoir triché peut faire l'objet de sanctions ou d'une disqualification.

Une sanction peut aussi être décidée dans le cas où le jury estime la conduite d'un pilote dangereuse pour son intégrité physique, notamment dans son choix de voler dans des conditions non appropriées (vent fort, nuages...).

Cette sanction peut s'appliquer pendant la course ou à posteriori.

L'organisation décide du type de sanction.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, chaque pilote doit remplir le formulaire d'inscription (accessible via le QR code ci-dessous) et régler les frais d'inscription .



Il est possible de s'inscrire le jour de la course avant 7h en fonction des places disponibles (100 participants maximum et 55 max pour Surcou).

Si le pilote n'a pas de licence FFVL en cours de validité, il peut souscrire le jour de la course à l'assurance "journée contact" (idem pour le biplaceur et son passager). L'assurance journée contact est une couverture en responsabilité civile + individuelle accident proposée par la FFVL pour les non licenciés au prix de 5,00 €.

L'inscription sera confirmée par mail auprès des pilotes.

L'épreuve est accessible aux mineurs de 16 ans minimum.

Pas de restriction d'âge pour les passagers biplace mais le passager devra être accompagné soit d'un parent soit d'un représentant légal désigné lors de l'inscription. Dans tous les cas de figure, l'autorisation parentale devra être remplie et dûment signée pour valider l'inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est de 30 € par participant: solo, biplaceur et passager (le passager biplace est donc un participant) . Le montant est majoré de 10 euros pour les inscriptions le jour-même.

Ces frais comprennent notamment un petit déjeuner d'accueil ainsi que le repas du midi.

CLAUSE DE REMBOURSEMENT

En cas de désistement avant le samedi 14 septembre, il est possible de demander un remboursement intégral, passé cette date plus aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation par l'organisation jusqu'à 2 jours avant l'événement, l'organisation se réserve le droit de garder 5€ du montant de l'inscription.

Le montant de la "journée contact" ne pourra en aucun cas être remboursé.

En cas de neutralisation de la course après le départ, aucun remboursement ne sera effectué et ce quelle que soit la distance déjà parcourue.

CONDITION DE REPORT OU D'ANNULATION

L'unique date de report de la course est le dimanche 29 septembre.

En cas d'annulation du vol, la compétition peut être maintenue uniquement avec la marche.

Si les prévisions météorologiques s'avèrent particulièrement défavorables, le comité de course se réserve la possibilité d'annuler le départ de la course.

De même, il peut neutraliser la course à tout moment, dans ce cas les participants sont avertis par radio et sur le groupe whatsapp de la course.

RESPONSABILITÉ

La participation à la course SAMair se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun est tenu de s'assurer personnellement des risques liés à sa participation, risques pour lui-même et pour autrui.

L'organisation de la course SAMair décline toute responsabilité envers les participants et les tiers pour tout dommage matériel ou corporel pouvant survenir du fait de la participation à l'évènement.

En s'inscrivant à SAMair les participants acceptent sans condition le règlement ci-dessus, exonèrent l'organisation de toute responsabilité envers eux-mêmes et s'engagent à assumer seuls toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de leur participation et de leurs propres faits.

DROIT À L'IMAGE

En votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.